

## Programme d'économie d'énergie en éclairage public 2009-2014 - Demande de subventions

**Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur :** La recherche d'économie d'énergie en éclairage public a commencé pour Besançon en 2006 dans le cadre de l'agenda 21 avec deux engagements forts : réduire le ratio de mégawatheures par kilomètres éclairés de 26,3 à 15 en 2020 par une télégestion du réseau et symbolique, ne pas dépasser 350 kWh pour les illuminations de fin d'année. Cette dernière mesure, étendue aux mises en valeur patrimoniales a depuis été reprise par de nombreuses villes.

Le programme est basé sur l'extension de la télégestion et sur le remplacement progressif du parc de lanternes avec trois mesures majeures. Sa réalisation est à envisager sur plusieurs exercices budgétaires :

**1.** Terminer la mise en place du système de télégestion sur l'ensemble du réseau avec possibilité de commander l'allumage et l'extinction de l'éclairage public.

Résultats escomptés :

276 000 Kwh non consommés/an.

32 tonnes de CO<sup>2</sup> non rejetés dans l'atmosphère/an.

Abaissement de 0,64 du ratio Mwh/Km.

Economie : 62 000 €/an

**2.** Mettre la ville en veilleuse de 22 h à 6 h par la mise en place de régulateurs de tension qui, couplés avec le système de télégestion, abaisseront la puissance lumineuse de 50 % la nuit pour une économie de 40 % de la consommation.

De plus et c'est l'originalité du projet bisontin, les soirs de grand froid, la mise en veilleuse pourra être actionnée dès 18 h.

Résultats escomptés :

2 000 000 Kwh non consommés/an

238 tonnes de CO<sup>2</sup> non rejetés dans l'atmosphère/an

23 200 Kwh cumacs

Abaissement de 5 du ratio Mwh/Km

Economie : 90 000 €/an

**3.** Remplacer les lanternes équipées de lampes Fluo Ballon et les lanternes les plus énergivores.

Ce sont 3 500 lanternes équipées de lampes Fluo ballon et 500 lanternes fortes consommatrices qui seront ainsi remplacées.

La Ville de Besançon sera alors en conformité avec la directive européenne qui prévoit la disparition des lampes fluo ballon en 2014.

Résultats escomptés :

1 400 000 Kwh non consommés/an.

166 tonnes de CO<sup>2</sup> non rejetés dans l'atmosphère/an.

25 600 000 Kwh cumacs \*

Abaissement de 3,5 du ratio Mwh/Km

Economie : 112 000 €/an

(\*) L'abréviation CUMAC provient de la contraction de «cumulé» et «actualisé» car le kWh est ramené à la durée de vie du produit et actualisé au marché. Dans la pratique cela revient à imaginer ce qui aurait été consommé si les actions n'avaient pas été entreprises

A l'issue de ces 3 actions, le remplacement des 8 000 lanternes arrivant en fin de vie par de nouvelles lanternes équipées de lampes plus économes pourrait être envisagé.

Afin de réaliser ce programme destiné à réduire la facture d'énergie et la quantité de CO<sup>2</sup> rejetée dans l'atmosphère, une demande de subvention européenne pourrait être envisagée dans le cadre d'un appel à projet INTERREG ou d'un autre programme lancé par la Commission Européenne. EDF est également sollicitée pour une réduction significative de la partie abonnement. Une subvention du SYDED est escomptée à hauteur de 300 000 €.

L'échéancier de réalisation de ce programme sera défini en fonction des financements que la Ville aura pu mobiliser.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter les subventions, notamment auprès du SYDED, de l'ADEME et de l'Union Européenne.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.*